



MOUVEMENT CITOYEN

RADIO VICTOIRE - TOGO

Interview Radiophonique d'un membre du CVU

Radio Victoire - Togo - Emission Invité d'honneur après le Journal de 12h 30

Interview 19 août 2010, 12h 40 GMT, Fréquence 96,3 à Lomé.

Invité : Dr. Yves Ekoué AMAÏZO,
Coordinateur international provisoire, Collectif pour la Vérité des Urnes

Journaliste : Mr. Joachim AGBETIM

PROTOCOLE DE QUESTIONNAIRE

1e Question : *Votre analyse sur l'acharnement du pouvoir à fragiliser l'opposition : dissolution de OBUTS, partition de l'UFC entre la branche Fabre qui a la légitimité à qui le Gouvernement par la voie du Ministre Mr BODJONA refuse la légalité, et la branche AGO qui a la légalité et dénuée de légitimité*

Invité :

Je vous remercie pour l'invitation. Sur votre première question, il faut rester objectif dans l'analyse et les responsabilités sont à nuancer.

Pour ce qui est de l'Union des Forces du Changement (UFC), il faut bien s'interroger sur la part de responsabilité de son emblématique dirigeant. Car des intellectuels togolais comme Comi Toulabor et moi-même n'avons cessé de rappeler qu'il faut mettre en place des mécanismes qui permettent de refléter la volonté des populations, ceci est valable pour n'importe quel parti politique. C'est ainsi que si le processus démocratique de décision ne fonctionne pas au niveau de l'UFC, c'est que ce problème a été sous-estimé. Aujourd'hui que la vérité et la lumière permettent de faire la part des choses, il y a lieu que chacun prenne ses responsabilités en tenant compte de l'avis des militants des bases. Que le pouvoir en place soutienne une partie de l'UFC contre l'autre, c'est la vieille politique des maîtres colons qui consiste à "*diviser pour régner*". En réalité, le Togo est encore en postcolonie et les méthodes d'antan sont encore utilisées. C'est donc à la population et aux militants d'être vigilants et d'exiger le vote démocratique au sein des partis politiques.

Pour ce qui est du parti OBUTS, il s'agit là d'une forme nouvelle d'ingérence en passant par le système juridique togolais. Vous savez, le pouvoir en place détermine le motif, trouve un sous-traitant pour faire le travail et le système judiciaire tente de mettre en exécution. L'Etat de droit

Association légalement enregistrée : n° 2367-29 juin 2010-Ministère de l'Administration territoriale

Coordinateur national provisoire : Agbéyomé Messan KODJO

Siège social provisoire de l'Association CVU au Togo : Rue Kpondavé, Tokoin Forever BP 519 - Lomé, Préfecture du Golfe, Togo

Tél : + 228 226 93 41 Courriel : info@cvu-togo.org - Internet : www.cvu-togo.org

Représentation internationale : Courriel : info@cvu-togo-diaspora.org - Internet : www.cvu-togo-diaspora.org



MOUVEMENT CITOYEN

n'existant pas au Togo et les pays occidentaux se contentant de la forme en se désintéressant des problèmes du Togo, c'est facile pour le régime en place de continuer de tels dénis du droit. Mais il y a des procédures en cours au Tribunal.

Sur un autre plan, de nombreux prisonniers politiques dont Mr FOLIKPO, Président de Pyramid de Yéveh ou des proches parents politiques de Mr Kofi Yamgnane comme Mr ASSIMA et Mr DOSSEH-AZANLEKO ont disparu au Togo il y a à peine quelques semaines. Tous les partis politiques démocratiques doivent ensemble demander la libération de ces citoyens togolais qui n'ont commis de fautes autres que de défendre leur droit à la liberté et leur soif de démocratie, la vraie.

Pour la lisibilité, il est conseillé à l'ensemble des partis de se restructurer pour clarifier le jeu politique togolais car il y a ceux qui défendent d'une part, la vérité des urnes et d'autre part, ceux qui défendent la contre-vérité des urnes.

2^e Question : *Comment appréciez-vous le sort fait à OBUTS alors que la Cour Constitutionnelle avait déclaré en Février dernier ce parti légalement constitué, et aujourd'hui des juridictions, censées se soumettre à l'autorité de la Haute institution judiciaire dans le pays, rentrent en rébellion contre sa décision ?*

Invité :

Il faut faire attention à préciser les faits. Suite à des problèmes internes dans ce parti face à une majorité qui a choisi de ne pas rentrer dans le deuxième gouvernement de Mr. Gilbert Houngbo un membre a choisi de porter plainte et demande la dissolution de ce parti. Le membre en question semble avoir été exclu. Ce problème peut relever de la justice. Ce qui ne va pas est que d'illustres ministres du Gouvernement ont directement soutenu le processus et donc ont fait de l'ingérence directe dans le processus judiciaire. C'est ce manque de séparation des pouvoirs entre le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire qui ouvre la porte à l'arbitraire que dénonce le Collectif pour la Vérité des Urnes. Par ailleurs, les délais pour rendre justice ne sont pas respectés et le juge semble choisir des dates de reports qui ne font pas l'objet de sanctions par la Cour constitutionnelle alors que des recours hiérarchiques ont, semble-t-il, été adressés à cette haute juridiction togolaise. Aussi, le problème est de savoir qui est exactement derrière tout ceci ? Surtout à qui cela profite ? A ma connaissance, les responsables du parti OBUTS sont très actifs pour faire appel de toutes les procédures car il y a eu des procédures en référé (en urgence), au fond (1^e et 2^e instance) et ces procédures ont toutes faites l'objet d'appel. Mais ce

Association légalement enregistrée : n° 2367-29 juin 2010-Ministère de l'Administration territoriale

Coordinateur national provisoire : Agbéyomé Messan KODJO

Siège social provisoire de l'Association CVU au Togo : Rue Kpondavé, Tokoin Forever BP 519 - Lomé, Préfecture du Golfe, Togo

Tél : + 228 226 93 41 Courriel : info@cvu-togo.org - Internet : www.cvu-togo.org

Représentation internationale : Courriel : info@cvu-togo-diaspora.org - Internet : www.cvu-togo-diaspora.org

qui est curieux, c'est que le droit togolais permet au citoyen de suspendre une procédure pour aller vérifier auprès de la Cour constitutionnelle si le juge n'est pas en train de commettre un déni de justice. Cette demande a été faite auprès du juge qui l'a semble-t-il totalement ignorée... donc la vraie question est la suivante : Qui donne le pouvoir à un juge d'appel pour se moquer des décisions de la Cour constitutionnelle du Togo ? Je laisse les journalistes togolais faire cette enquête dont l'issue pourrait déterminer l'origine de la plupart des problèmes au Togo.

3^e. Question : *Le PNUD a investi près de 11 Milliards de Francs CFA dans la modernisation de la justice togolaise pour qu'elle soit impartiale, efficace et devienne un facteur qui crée un environnement propice pour les investissements au Togo ; croyez vous que le défi ainsi lancé au Gouvernement togolais sera relevé à la lecture de la chronique judiciaire de ces derniers temps ?*

Invité :

Il n'y a pas que le PNUD qui a investi mais aussi l'Union européenne et d'autres membres de la communauté internationale. Il faut surtout poser la question aux bailleurs de fonds qui utilisent l'argent des contribuables occidentaux pour ce qu'ils appellent "modernisation"... car s'il s'agit simplement de procurer des ordinateurs et de faire quelques réorganisations formelles du système alors qu'ils oublient tous de procéder à la vérification de la séparation des pouvoirs entre le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire, alors ces bailleurs de fonds ont tout faux. En réalité, soit ils savent tout mais ferment les yeux, n'entendent rien et donc ne disent rien, c'est ce que nous appelons au Collectif pour la Vérité des Urnes, la neutralité coupable ou alors ils se font berner comme des apprentis-modernisateurs et n'ont pas besoin de gaspiller l'argent des contribuables occidentaux. Car si cette modernisation avait véritablement atteint ses objectifs, les multiples atteintes aux procédures judiciaires, les impunités, la disparition des fichiers, les ingérences multiples et diverses des différents pouvoirs militaires et de l'Etat dans l'indépendance du système judiciaire togolais ne feraient pas l'objet de critiques internationales au point que le dernier rapport d'une institution internationale (Gallup) publié dans la revue Forbes n'aurait pas classé le Togo au rang de 155 sur 155, comme étant le pays où il fait le moins bon vivre sur tous les plans, en particulier la liberté et la sécurité, compte tenu du niveau atteint par l'arbitraire.

4^e Question : *Les marches pacifiques du FRAC et des ses alliés, ainsi que les veillées de bougies sont depuis deux semaines entravées par les forces de sécurité lesquelles n'hésitent pas à faire un recours massif aux gaz lacrymogènes à fragmentation contre les manifestants, pourtant la liberté de manifester et du culte est garantie par la Constitution togolaise ; quelle est votre lecture de cette situation ?*

Invité :

Je constate avec amertume que des manifestations pacifiques, voire des prières à Dieu sont réprimées par de la violence sous forme d'interdiction et d'utilisation d'armes de destruction de vie. Le paradoxe est que ce soit des Togolais enrôlés dans les forces dites de sécurité qui soient responsables de ces agissements. Car l'ordre ne semble pas nécessairement toujours venir de la tête de l'Etat. Il y a donc au Togo des forces militaro-civiles qui contrôlent le pays avec l'appui logistique de puissances étrangères, en fait une en particulier.

Pour ce qui est de la Constitution, vous savez que c'est celle de 1992 qui reflète la volonté du peuple togolais. Les multiples modifications de l'après 1992 reflètent la position du RPT. C'est pour cela que le RPT peut ne pas la respecter car ils sont "propriétaires" d'une Constitution de façade. Il n'y a que les représentants des pays Occidentaux pour se faire berner avec de telles approches de la démocratie de façade, à moins qu'avec un certain Kofi Souza, à peau blanche mais avec masque noir et disposant du passeport diplomatique togolais pour échapper à la justice européenne et française, les entorses à la Constitution ne suffisent pas : il faut sortir les armes et interdire les contre-pouvoirs légaux de manifester leur attachement à la liberté, la Démocratie et au bien-être des Togolais. Mais pire lorsque l'on choisit comme cible Jean Pierre Fabre et son chauffeur, il s'agit d'intimidations graves auxquelles les pays occidentaux n'ont souvent pas réagi. La démocratie et les droits humains ne semblent donc pas concerner certains occidentaux puisque le peuple Togolais est considéré comme une quantité négligeable servant de tractations entre la France et l'Allemagne dans leurs conciliabules européens... Bref, le peuple togolais doit compter sur lui-même pour faire respecter sa vision de la Constitution du peuple.

5^e Question : Récemment la Banque Mondiale a sévèrement critiqué la Gouvernance de Faure GNASSINGBE. Vous êtes économiste : pourquoi la pauvreté au Togo devient endémique et



MOUVEMENT CITOYEN

risque en 2010 sous cet attelage AGO/RPT d'atteindre 98% dans certaines régions du Togo en l'occurrence la région de la Savane ?

Invité :

Il faut d'abord poser cette question au Gouvernement de Mr Faure Gnassingbé et de ses différents premiers ministres car c'est un système de gouvernance qui produit de la pauvreté. Je vous rappelle que le Système des Nations Unies dans le cadre du travail d'évaluation de l'avancement vers les objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), à savoir baisser de moitié la pauvreté d'ici 2015, a déjà donné des chiffres sur l'état de la situation au Togo en décembre 2008. A cette époque, je vous rappelle que pour la région des savanes, l'extrême nord du Togo, le rapport recensait plus de 90 % de la population dans la pauvreté. La région de Kara n'était pas mieux lotie, puisque dans cette région on dénombre près de 75 % de pauvreté. Donc, pour répondre à votre question, il n'y a pas de problème nord-sud au Togo mais le problème de ceux qui ne savent pas créer la richesse et surtout la distribuent entre un nombre restreint de Togolais proches du pouvoir. C'est cette gouvernance là qui est mise en cause et qui dénote une mauvaise connaissance des mécanismes économiques. Avec l'arrivée des pays émergents dont la Chine, les choses pourraient s'empirer puisque la Chine s'est donnée comme objectif de ne pas interférer dans les affaires intérieures et donc fait silence sur la contre-vérité des urnes. Aussi, cette approche de la Chine risque de faire durer un peu plus longtemps la lutte des démocrates et humanistes togolais. Dans tous les cas, cela permet, au même titre que les positions bien ambivalentes de l'Union européenne, de l'Union africaine et de la CEDEAO et des chefs d'Etat des pays qui entourent le Togo, de promouvoir la démocratie palliative au Togo.

Alors la solution passe par une vraie sensibilisation de tous, et surtout de ceux qui dirigent, sur la nécessité d'apprendre d'abord à créer des richesses, en développant les capacités productives du pays, en ne les cédant pas dans des conditions non transparentes comme le port de Lomé... Ensuite, il faut des systèmes de péréquation et d'ajustement pour faire que la région maritime, le sud (69,4% de pauvreté), se développe au même rythme que le nord. C'est un devoir d'égalité et de fraternité entre les différentes régions du Togo. Si ceux qui n'ont pas réussi à le faire depuis plus de 40 ans, ou cinq ans pour le régime actuel, il faut simplement qu'ils cèdent la place à d'autres qui ont peut être des alternatives nouvelles à apporter. Je pense d'ailleurs qu'eux-mêmes y gagneraient car l'augmentation de la richesse au Togo ne peut que leur profiter aussi. Enfin, il faut absolument que les richesses produites en Afrique soient

Association légalement enregistrée : n° 2367-29 juin 2010-Ministère de l'Administration territoriale

Coordinateur national provisoire : Agbéyomé Messan KODJO

Siège social provisoire de l'Association CVU au Togo : Rue Kpondavé, Tokoin Forever BP 519 - Lomé, Préfecture du Golfe, Togo

Tél : + 228 226 93 41 Courriel : info@cvu-togo.org - Internet : www.cvu-togo.org

Représentation internationale : Courriel : info@cvu-togo-diaspora.org - Internet : www.cvu-togo-diaspora.org



MOUVEMENT CITOYEN

réinvesties en Afrique et, pour le cas du Togo, au Togo. Si l'argent que la Banque mondiale classe sous évation fiscale ou corruption avait été investi au Togo, je pense que le Togo serait déjà sur la voie de la création de richesses. Le Togo aurait créé entre 500 000 et 1 million d'emplois nouveaux, ce qui aurait donc permis d'augmenter le pouvoir d'achat de tous nos concitoyens avec des effets d'entrainements sur la cohésion sociale et le retour de la confiance dans le pays. Encore faut-il comprendre qu'il s'agit d'un problème économique ! Car tout semble devenir des problèmes de personnes ou de partis politiques que l'on tente de museler... Dans un pays moderne et démocratique, tout gouvernement serein doit accepter l'opposition car elle permet de construire des alternatives. Ce n'est donc pas en fermant OBUTS ou en déstabilisant l'UFC ou d'autres que la modernité va venir au Togo. Mais tous ces partis qui brillent aussi par leur combat de chefs gagneraient à faire l'unité que le peuple togolais leur demande depuis des années. Il leur suffit d'organiser leurs partis politiques sur une base démocratique et se présenter comme un ensemble cohérent, malgré des courants divers internes, devant le peuple togolais. Mais qui écoute le Peuple togolais ? Le collectif pour la Vérité des Urnes s'efforce de faire passer la voix du Peuple togolais.

L'attelage AGO/RPT doit pouvoir avoir en face de lui un autre attelage qui pourrait être un regroupement du FRAC/OBUTS/Mouvements citoyens alternatifs. La démocratie ne consiste pas à faire disparaître les partis de l'alternance, ou de manière moins éthique de tenter d'acheter ses membres pour empêcher leur existence, leur constitution ou leur reconstitution. Il s'agit d'obstruction non démocratique.

Radio Victoire : Nous vous remercions pour votre temps puisque vous êtes actuellement en mission de conseil.

Invité :

Non, c'est moi qui vous remercie pour votre travail d'information de la population togolaise malgré les contraintes institutionnelles ayant pour objectif de restreindre les libertés les plus élémentaires.

Publié sur le 19 août 2010 www.cvu-togo-diaspora.org, www.cvu-togo.org, www.afrology.com et www.amaizo.info et tous les sites partenaires.

Association légalement enregistrée : n° 2367-29 juin 2010-Ministère de l'Administration territoriale

Coordinateur national provisoire : Agbéyomé Messan KODJO

Siège social provisoire de l'Association CVU au Togo : Rue Kpondavé, Tokoin Forever BP 519 - Lomé, Préfecture du Golfe, Togo

Tél : + 228 226 93 41 Courriel : info@cvu-togo.org - Internet : www.cvu-togo.org

Représentation internationale : Courriel : info@cvu-togo-diaspora.org - Internet : www.cvu-togo-diaspora.org